



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2010

L'an deux mil dix, le jeudi quatorze octobre à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le huit octobre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **18**

Nombre de votants : **20**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Marie-Luce BESSONNET.

Absents excusés : Brigitte BONNAUD, Laurent VINCELOT, Daniel RABOTEAU.

Pouvoirs : Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN ; Daniel RABOTEAU à Christian TALON.

Secrétaires de séance : Bernard BARAUD, Bruno PAROLDO.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2010

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010.

APPROBATION DES FACTURES ENTREPRISE BONNEAU POUR TRAVAUX DE VOIRIE

L'entreprise BONNEAU avait été retenue par délibération du 30 avril 2010 à la suite d'une mise en concurrence pour la réalisation de travaux de voirie :

➤ Revêtement bi-couche prégravillonné

Creux et grosses déformations bouchées au préalable par les employés des services communaux.

- Rue du Rivaud : à partir de SHOPI jusqu'à l'angle de la rue du Paradis – 1 050 m²
- Rue des Moulins – 2 400 m²
- Rue de la Garenne – 1 225 m² avec caniveau eux pluviales
- Rue des Tilleuls – 770 m² + 302 m² (rue du Rabiou – angle de la rue des Trois Rois)
- Rue des Trois Rois et Impasse Docteur Gandouet – 1 870 m² + 140 m²
- Allée Gendarme Thierry – 484 m²
- Route de Bassée – 4 360 m²
- PVR rue des Chambeaux – 95 m²

➤ Enrobé

- Fontaine d'Ayron (jusqu'à SHOPI)
- Espace devant parking SHOPI
- Rue René CASSIN

➤ Revêtement bi-couche

- rue du Gain Denier – 640 m²
- rue de Fronsac – 210 m²
- rue de la Motte Sainte – 680 m²
- rue de la Victoire – 1 335 m²
- rue du Bignon (à partir du n°12) – 1 500 m²
- rue de la Laiterie – 480 m²
- rue du Paradis – 1 500 m²

Il était prévu que les prestations seraient facturées selon les quantités réellement réalisées.

Une différence entre les surfaces estimées par la commune et les surfaces réelles explique les surcoûts constatés. Des travaux supplémentaires ont également été demandés à l'entreprise sur la rue de la Fontaine d'Ayron (trottoirs et bordures).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les commandes modifiées et à procéder au paiement des factures correspondantes, soit :

- tranche ferme : 77 923.11 € TTC
- tranche conditionnelle : 25 032.58 € TTC
- montant total : 102 955.69 € TTC (au lieu de 92 129.62 € TTC).

TARIFS DE L'EAU 2011

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les tarifs dégressifs n'existent plus. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation des tarifs au 1^{ER} janvier 2011.

CONSOMMATION	Tarifs 2010 Conso + 8 % Abonnt + 5 %	Nouvelle proposition 2011 Conso + 5 % Abonnement : pas d'augmentation
0 à 50 M3	0.3347	0.3514
51 à 200 M3	0.7682	0.8066
201 à 500 M3	0.7682	0.8066
+ DE 501 M3	0.7682	0.8066
TARIFS FUITE	0.3867	0.4060
ABONNEMENT	40.59	40.59

Ont voté pour : 11

Contre : 9

PROPOSITION CTCAM

L'installation d'une nouvelle centrale d'alarme avec télésurveillance est proposée pour l'ensemble Bibliothèque-salle d'exposition.

La société CTCAM qui a déjà équipé les autres bâtiments communaux a fait une proposition pour cet équipement ainsi que la redevance de télésurveillance.

Deux formules sont présentées :

- achat (avec une garantie d'un an) : 4 615.41 € TTC
- location-vente sur 5 ans (garantie 5 ans) : 106.16 € TTC/mois (soit, sur 60 mois : 6 369.60 € TTC)

La redevance de télésurveillance s'élève à 32.82 €TTC/mois.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition d'achat, le matériel étant particulièrement fiable et le coût étant inférieur à celui proposé pour une location. La différence de coût entre les deux propositions est augmentée du montant de récupération de la TVA sur le matériel, l'année suivant l'achat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.

CREATION DE 7 POSTES D'AGENTS RECENSEURS

La Commune de FRONTENAY est chargée d'effectuer le recensement de sa population à compter du 20 Janvier 2011. Les agents recenseurs auront 4 semaines pour collecter les informations. La Commune sera alors découpée en districts de moins de 250 logements. Chaque district sera visité par un agent recenseur.

Le recrutement des agents recenseurs doit être fait en Décembre 2010 afin de pouvoir les former.

La liste des districts devra également être fournie à l'INSEE en décembre.

Il est nécessaire de déterminer le mode de rémunération des agents recenseurs :

Plusieurs solutions sont possibles pour établir cette rémunération, par exemple :

- sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale;
- sur la base d'un forfait;
- en fonction du nombre de questionnaires

Le travail des agents recenseurs s'étalera sur environ 7 semaines, de début janvier à la fin du mois de février :

- début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et la réalisation d'une tournée de reconnaissance.
- Du 20 janvier jusqu'à la fin de la collecte :
 - disponibilité quotidienne y compris le samedi
 - large amplitude dans les horaires
 - pas de congé pendant toute la durée de la collecte

Description des tâches :

- se former aux concepts et aux règles du recensement
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur
- déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis
- rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

A titre d'information, un agent recenseur avait perçu en 2006, pour :

- 165 logements (X 0.50 €)

- 360 bulletins individuels complétés (X 1.00 €),

- 2 x 0.5 jours de formation (X 20.00€)

- une prime supplémentaire accordée par le Conseil Municipal pour tenir compte des frais de route : 100.00 €

= un total brut de 582.50 €, soit un salaire net de 480.49 €

Le coût total à la charge de la commune, en 2006, était de 6 068.08 €

6 secteurs avaient été déterminés pour le recensement de 2006. En raison des nouvelles zones pavillonnaires construites depuis cette date, les secteurs (ou districts) ont été redéfinis. 7 nouveaux districts vont être proposés à l'INSEE. Il est donc nécessaire de créer 7 postes.

Le montant de la dotation qui sera versée à la commune par l'INSEE est évalué à 1.72 € par questionnaire individuel et 1.13 € par feuille de logement (soit un montant de 6 346 €). Une dotation complémentaire sera attribuée au titre d'une enquête sur la famille et les logements, associée au recensement de 2011. Elle est évaluée à 610.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 7 postes d'agents recenseurs du 1^{er} janvier 2011 au 20 février 2011.
- De rémunérer les agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires remplis.
-

MODIFICATION DES STATUTS DU SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE

Le Conseil Municipal de la Commune de PRIAIRE a délibéré, le 16 Juillet 2010, en faveur d'une adhésion au SMEPDEP de la Vallée de la Courance. Lors de sa réunion du 29 septembre dernier, le Comité Syndical du SMEPDEP a accepté l'adhésion de cette commune à compter du 1^{er} janvier 2011 et décidé de procéder à la modification correspondante de ses statuts.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent à leur tour délibérer sur la modification des statuts du SMEPDEP.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ETUDE DIAGNOSTIC RELATIVE A LA SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE DES SERVICES D'EAU

En vue d'élaborer un « cahier des charges » de mise en place de la surveillance sanitaire réglementaire pour chaque service de production et/ou distribution, les services de l'Etat (A.R.S) conduisent la réalisation d'une étude de diagnostic, à la charge des services d'eau. Pour garantir une homogénéité concernant la mise en œuvre de l'étude et accéder à un rapport qualité/prix optimal, la phase d'appel d'offre et d'attribution des marchés est réalisée au sein d'un groupement de commande, comprenant les huit entités productrices du département et coordonné par le Syndicat du Centre Ouest.

Aujourd'hui, les offres ont été reçues et une seule réponse a été obtenue pour le lot concernant le territoire du S.M.E.P.D.E.P de la Vallée de la Courance. Celle-ci provient du bureau d'études VERDI INGENIERIE et s'élève à 28 625.00 €HT, soit 34 235.50 € TTC.

Après attribution du marché, le S.M.E.P.D.E.P suivra ensuite l'exécution du marché d'étude propre à son territoire, qui permettra de :

- dresser un état des lieux de la surveillance actuelle,
- déterminer les principaux risques inhérents aux conditions d'exploitation, à la production et à la distribution des services,
- proposer la mise en place d'un programme d'actions visant une surveillance sanitaire conforme aux exigences réglementaires et aux caractéristiques des installations pour chaque service.

La totalité des entités distributrices du SMEPDEP, dont la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan, a accepté le principe d'un rattachement à l'étude pour la prise en compte de leur service d'eau.

La participation financière sur le montant de l'étude relevant de la distribution (estimé à 15 000 €) sera réparti :

- pour moitié, par part égale entre toutes les collectivités distributrices intéressées
- pour autre moitié, proportionnellement au volume consommé en 2009 pour chacune de ces entités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord quant à son rattachement définitif à cette étude et autorise Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités du rattachement et le montant de la participation financière de la Commune au prix de l'étude. La participation de la commune est fixée à 1 731.00 €.

ACHAT D'UN CONGELATEUR CANTINE ELEMENTAIRE

Les devis demandés n'étant pas parvenus en Mairie, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à cet achat urgent pour un montant maximum d 3 100.00 € correspondant au devis ERCO. Le choix du matériel sera fait lorsque l'ensemble des devis demandés sera parvenu en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

SORTIES D'ACTIFS

- ordinateur animateur communal
- copieur TOSHIBA Mairie

CHANGEMENT OPERATEUR TELEPHONIQUE

Dans un souci de maîtrise des coûts, la commune avait signé une convention avec ILIAD, en complément des abonnements « orange ».

De nouveaux opérateurs ont fait des propositions visant à réduire les coûts de la téléphonie.

Ainsi, la commune a retenu l'offre de SFR qui permet de réduire le coût annuel de la téléphonie (téléphones fixes) de 1 000 € HT (estimation de 4 607.76 € HT au lieu de 5 868.18 € HT actuellement pour les abonnements et la télécommunication).

Cette offre a été complétée pour les téléphones mobiles, de l'ajout de 3 postes. 6 nouveaux appareils seront donc bientôt à disposition de la commune. Deux mobiles seront mis à disposition en stock-tampon. Les communications entre les fixes et les mobiles « communes » seront illimitées.

Le marché pourra être réétudié afin de profiter d'offres plus avantageuses tous les 18 mois.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Le spectacle retenu par le Conseil Municipal le 9 septembre dernier ne peut être programmé en raison d'un nombre restreint de représentations programmées. Les autres spectacles proposés étant plus onéreux, aucun spectacle n'a été réservé.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du récent contrôle des archives communales par le service des archives départementales des Deux-Sèvres. La reliure des plus anciens registres de délibérations du conseil municipal (fin 18ème et 19ème siècles) est préconisée. Un budget pluriannuel est envisagé pour ces travaux.

Madame le Maire, avant de prendre l'arrêté interdisant l'entrée de l'école maternelle rue Giannesini au profit de l'entrée rue de la Victoire, souhaite recueillir l'avis des Conseillers municipaux présents. Les conseillers municipaux présents approuvent cette décision.

Bernard BARAUD rappelle aux Conseillers municipaux présents que le Goûter des aînés aura lieu le dimanche 28 novembre et que leur présence pour la préparation et le service est vivement souhaitée.

Madame le Maire saisit cette occasion pour témoigner des remarques entendues lors de la réunion des ACPG et ACVG, le dimanche 10 octobre, où seules trois personnes représentaient le Conseil Municipal. Elle demande aux Conseillers municipaux de participer aux principales cérémonies commémoratives.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation relative à l'étude pour le PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS sera soumise à délibération du Conseil Municipal lors de la prochaine séance du mois de Novembre. Il sera proposé au Conseil Municipal de constituer un groupement de commande pour le recrutement d'un bureau d'étude commun à plusieurs communes, le coût de l'étude ne devant pas dépasser 3 € par habitant.

Les actions d'animation destinées aux adolescents doivent faire l'objet d'un avenant au Contrat enfance Jeunesse. Dans cette optique, l'animateur devra suivre les formations nécessaires à l'obtention du BAFD.

Céline VALEZE suggère que l'animateur prépare également l'examen de surveillant de baignade.

Laurent COCHELIN annonce que le Conseil Municipal « jeunes » prépare son renouvellement. Les prochaines élections auront lieu le 20 novembre 2010. Les tranches d'âges sont étendues des classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les permanences au collège pour l'inscription sur les listes électorales et les candidatures à partir du 21 octobre.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un site internet permettant de connaître l'état des lignes haute tension. Monsieur THUILLIER donnera une information plus précise au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Alain CHAUFFIER prévoit la remise des exemplaires de « Trait d'Union » le 22 ou le 23 octobre vers 18 h 00. La distribution du journal inclura également les nouveaux plans de la commune et le programme des bibliothèques communautaires.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de fusion des dotations d'Etat : Dotation globale d'équipement et Dotation de développement rural.

Laurent COCHELIN annonce au Conseil Municipal que le programme d'animations du téléthon 2010 sera similaire à 2009. De nouvelles animations seront proposées en complément :

- de la moto acrobatique sur la place René Cassin le samedi,
- du vélo tout terrain,

Le lâcher de ballons ne sera, par contre, pas reconduit.

L'association « LE TEMPS DES COPAINS » se produira à Granzay-Gript, afin de récolter des fonds destinés à la recherche, la semaine précédant le week-end « téléthon » de Frontenay-Rohan-Rohan.

Laurent COCHELIN présente le bilan financier de la Fête communale. La totalité des dépenses s'élève à 8 315.73. Une subvention de 1 000 € vient réduire ce montant.

Il regrette le manque de présence des élus et souhaite une plus grande implication de la part des Conseillers Municipaux, afin de lui apporter une aide et de soutenir sa motivation.

Céline VALEZE lui répond, qu'à titre personnel, elle a perdu sa motivation parce qu'elle a le sentiment de ne pas être associée aux décisions. Elle déplore notamment l'absence de réunions des commissions « achat » et « développement économique » depuis 18 mois.

Laurent COCHELIN lui répond avoir constaté l'absence de nombreux conseillers municipaux lors des dernières réunions des commissions municipales.

Alain CHAUFFIER fait un point sur le projet « école ». Le relevé complet du site de l'école a été réalisé. La remise d'esquisse pourrait avoir lieu en fin de semaine prochaine. Des réunions de présentation au Conseil Municipal ainsi qu'aux partenaires concernés seront mises en place. Une première présentation est proposée la lundi 25 octobre à 14 h 30 en Mairie.

Raymond CAILLETON informe le Conseil Municipal des travaux en cours.

Des tranchées sont réalisées par les ateliers municipaux pour l'installation de gaines nécessaires à l'extension de réseaux électriques et de réseaux d'eau sur le site de la Tour du Prince où se déroulent de nombreuses manifestations.

La surface de rangement du garage « PTT » a été augmentée par la création d'un grenier au dessus des sanitaires.

Frédéric ECALLE signale une haie gênante rue du Rivaud. Il annonce également le lancement d'une consultation de la Communauté d'agglomération de Niort visant à réaliser un recensement des bâtiments dont elle a compétence.

Alain THUILLIER a pu constater que certains aménagements urbains nuisent au passage des personnes handicapées.

Christian TALON demande des nouvelles du problème soulevé par Daniel RABOTEAU, de l'état des tennis de Frontenay-Rohan-Rohan.

Laurent COCHELIN lui répond que la remise en état des courts suppose une dépense évaluée à 30 000 €.

Christian TALON explique que plusieurs solutions sont possibles. Il y a actuellement 100 licenciés au club de Frontenay. Si les travaux ne sont pas réalisés rapidement, le club n'existera plus.

Il souhaite également revoir la couleur des murs dans la salle omnisport, les murs clairs gênant beaucoup les joueurs.

Claude POUPINOT regrette que l'allée empruntée sur le site de la Tour du Prince ait été fermée par des rondins de bois.

Madame le Maire lui répond qu'il ne s'agissait pas d'une allée et lui conseille de passer par le passage situé près du prunier.

Claude POUPINOT signale qu'un gros trou doit être rebouché dans ce passage.

Bruno PAROLDO signale un groupe de jeunes qui importunent les passants près du gymnase.

Thierry MOUCHARD est satisfait de la première réunion de présentation du qi gong, le 12 octobre. 35 personnes étaient présentes. L'activité devrait débuter le 26 octobre prochain à 20 h 30.

Bernard BARAUD attend des devis pour une commande de panneaux de signalisation.

Philippe REY annonce l'installation d'un nouveau mesuisier à Frontenay-Rohan-Rohan. Il s'agit de Monsieur Sacha MOUTINEAU.

Il rappelle que le prochain marché dominical aura lieu le 17 octobre.

Madame le Maire annonce une exposition à la salle de la Tour du Prince, du 23 au 30 octobre prochains, les « rencontres artistiques », réunissant des artistes locaux connus des Frontenaysiens. Olivier Courtot en fait partie ainsi que Daniel DOUTRE. Le vernissage aura lieu le samedi 23 octobre à 18 h 00.

Olivier COURTOT signale également une rencontre de forgerons, à la fin du mois d'octobre à Celles sur belle.

La séance se termine à 22 h 10.